

**DÉPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**

**10 PLACE EDMOND PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération 2019 – 052 : Avenant n°2 à la convention
de délégation de la compétence d'octroi d'aides à
l'immobilier d'entreprises avec le Département du
Calvados**

Séance du 4 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 4 juillet, à 17h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Seules Terre et Mer se sont réunis dans la salle de conférence de la communauté de communes Seules Terre et Mer 10 place Edmond Paillaud à Creully sur Seules, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis de MOURGUES, Président. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 28 juin 2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 28 juin 2019.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
49	30	38
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour: 38
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Amandine BASLEY, Yves BEAUDOIN, Catherine BLOUET, Marie-France BOUVET-PENARD, Jean CHANAL, Didier COUILLARD, Yves de JOYBERT, Jean-Louis de MOURGUES, Marcel DUBOIS, Franck DUROCHER, Jean DUVAL, Vladimir FELICIJAN, René GERLET, Geoffroy JEGOU du LAZ, Jean-Pierre LACHEVRE, Sylvie LE BUGLE, Gérard LECOQ, Jean-Daniel LECOURT, Daniel LESERVOISIER, André MARIE, Joël MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Alain PAYSANT, René PETRICH, Nadège PONSARDIN, Chrystèle POUCHIN, Olivier QUESNOT, Hervé RICHARD, Virginie SARTORIO.

Ont donné pouvoir :

Daniel DESCHAMPS a donné pouvoir à Jean-Louis de MOURGUES

Jean-Pierre CHEVALIER a donné pouvoir à Jean DUVAL

Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT

Christian GUESDON a donné pouvoir à Olivier QUESNOT

Yves JULIEN a donné pouvoir à Franck DUROCHER

Gérard LEU a donné pouvoir à Joël MARIE

Christian MARIE a donné pouvoir à Marcel DUBOIS

Thierry OZENNE a donné pouvoir à Virginie SARTORIO

Le Conseil communautaire a nommé Sylvie LE BUGLE secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 5 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/07/2019

Application agréée E-legalite.com

2019-052 : AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE LA COMPETENCE D'OCTROI D'AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES AVEC LE DEPARTEMENT DU CALVADOS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n°2017-75 portant convention de délégation de compétence en matière d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprises
- Vu la convention en date du 6 juillet 2017
- Vu la délibération n°2018-14 du 20 avril 2018 portant avenant à convention de délégation de compétence en matière d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprises
- Vu le projet d'avenant
- Vu l'avis favorable de la commission finances, affaires générales et action sociale
- Vu l'avis favorable du Bureau

Considérant que le Conseil Départemental a été saisi de demandes et afin d'y répondre propose d'introduire les 2 ajustements suivants :

- abaissement du seuil d'intervention pour les projets des TPE et PME à 150 000 € HT de dépenses éligibles
- élargissement des activités éligibles aux secteurs suivants : construction, génie civil, travaux de gros œuvre et second œuvre, location avec ou sans opérateur de matériels et d'équipement pour la construction et le génie civil

Considérant que pour les actions en faveur de l'hôtellerie- restauration et l'hôtellerie de plein air, il est proposé d'élargir les possibilités d'intervention à toutes les opérations de modernisation, de diversification ou d'extension et non plus de limiter celles-ci aux projets portés par des établissements ayant fait l'objet d'une reprise (dans les 3 ans suivant une reprise).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITE :

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 à la convention d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprise avec le Département du Calvados.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Par délégation du **PRESIDENT**
Le Vice-Président
Marcel DUBOIS
Jean - Louis de MOURGUES



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 16/07/2019

Application agréée E-legalite.com